



Groupe ACAT du Briançonnais  
17 rue Alphan  
05100 BRIANÇON

[acat.briancon@orange.fr](mailto:acat.briancon@orange.fr)

Briançon le 22 octobre 2020

### Compte Rendu de la réunion du Vendredi 16 octobre 2020

**Participants :** Marie-Jeanne Andrieux – Gianni Agostini – Madeleine Chauché – Claire Désert – Jean-Jacques Désert – Christiane Leblanc

Temps de prière :

- Evangile selon St Matthieu 22,15-21 « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu »
- Prière : Psaume 95 – Rendez au Seigneur la gloire et la puissance.

Thèmes du Jour :

- L'ACAT à Briançon : reprise de la distribution des appels. L'impression des cartes a été interrompue entre mars et septembre suite à la pandémie covid 19.  
Les distributions ont lieu à la Collégiale et à l'église Sainte Catherine de Briançon, aux églises de Villard St Pancrace, Pont de Cervières, Puy Saint Pierre, le Monétier les Bains, aux sorties de messe, ainsi qu'au Temple Protestant et au Centre Evangélique de Briançon.
- Bonne nouvelle en 2020 : Lundi 27 avril dans la soirée, l'avocat Wang Quanzhang est arrivé au domicile familial de Pékin et y a retrouvé son épouse Li Wenzu et leur fils, Quan Quan, en présence de plusieurs soutiens de la famille.  
Après sa libération le 5 avril dernier, au terme de quatre ans et demi de prison, Wang Quanzhang a été forcé de retourner vivre à Jinan, dans la province du Shandong, d'où il est originaire. Initialement placé en quarantaine à cause de la pandémie du COVID-19, il était depuis le 19 avril empêché de retrouver sa famille à Pékin.  
Constat doux-amer : c'est finalement l'hospitalisation en urgence de son épouse qui aura précipité le retour de Wang Quanzhang chez lui. En effet, Li Wenzu se met à souffrir de douleurs au ventre durant le week-end, et est hospitalisée le 26 avril pour une crise d'appendicite. En l'apprenant, Wang Quanzhang tente dès le 27 avril de quitter Jinan à bord d'un taxi. Il est intercepté par la police, qui finira par l'escorter jusqu'à Pékin. Peu après 19h, il finit par se présenter au domicile familial, accompagné de plusieurs policiers en civil. L'avocat a été accueilli par son épouse Li Wenzu, entourée de quelques amis venus la soutenir à son retour de l'hôpital le matin même, et a enfin pu serrer dans ses bras son fils Quan Quan, aujourd'hui âgé de 8 ans. "C'est un rêve devenu réalité" a déclaré Li Wenzu, en sanglots.  
Wang Quanzhang doit désormais être soumis à une nouvelle période de quarantaine, cette fois-ci à son domicile de Pékin. La surveillance policière sous laquelle se trouve l'avocat depuis sa libération risque néanmoins de perdurer.
- La peine de mort aux USA :
  - ✂ Une reprise des exécutions à contre-courant des progrès des 10 dernières années.Aucun sursis, aucune clémence : William Emmett Lecroy, dans le couloir de la mort fédéral à Terre-Haute (Indiana) depuis 2004, a été exécuté dans la nuit du mardi 22 septembre. Il correspondait depuis plus de 12 ans avec des militants de l'ACAT-France de la région d'Epernay et de Reims. L'ACAT-France reste mobilisée aux côtés des condamnés à mort et continue de dénoncer un châtement qui est l'exact opposé de la justice.

William est le sixième à être exécuté depuis que la Cour suprême a autorisé la reprise des exécutions fédérales après dix-sept ans de moratoire, sous l'impulsion du gouvernement de Donald Trump. Ce dernier, soucieux de conserver le soutien de sa base, martèle son attachement à la peine capitale.

✎ Dans sa lettre au Nonce apostolique, Marie-Nicole Azéma Pasquier écrit : « **Nous sommes engagés pour lutter contre la Torture et la peine de mort, et pour la défense du Droit d'Asile.** »

Or, les statuts de l'ACAT précisent : ARTICLE 1ER : TITRE, OBJET, DURÉE, SIÈGE

1.1 - L'association dite ACTION DES CHRETIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE (A.C.A.T.), association œcuménique fondée en 1974, reconnue d'utilité publique en 1992, a pour objet de :

- Combattre partout dans le monde les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la torture, les exécutions capitales judiciaires ou extra-judiciaires, les disparitions, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les génocides ;
- **Assister les victimes de tous ces crimes**, notamment en se constituant partie civile devant les juridictions pénales ;
- **Concourir à leur protection, notamment par toutes actions en faveur du droit d'asile et de la vigilance à l'égard des renvois qui s'avèreraient dangereux.**

**Il ne faudrait pas faire une généralité de la défense du droit d'asile de cette particularité qui s'adresse aux victimes des crimes cités.**

- OMS : covid-19 / appel à protéger les prisonniers en Afrique du nord et Moyen-Orient  
À la lumière de la pandémie de COVID-19 – qualifiée « d'urgence de santé publique de portée internationale » par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) – nous, les organisations soussignées, exprimons notre vive inquiétude quant à la situation des détenu·e·s et des prisonnier.e.s dans la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (ANMO). Si certains États de la région ont pris des mesures positives pour protéger la population dans son ensemble, la population carcérale reste particulièrement exposée à la propagation du virus.
- Cisjordanie : La Tente des Nations : Discrimination dans l'attribution de permis de construire en Cisjordanie  
Les Palestiniens de Cisjordanie ont été systématiquement privés de leur droit de construire sur leurs propres terres et d'améliorer celles-ci alors que, dans le même temps, ils voient ces terres accaparées par les colonies et utilisées pour le Mur de séparation. *La Tente des Nations* est à la fois un exemple de la façon dont fonctionnent ces politiques injustes et de la façon dont les Palestiniens et leurs alliés peuvent agir pour lutter contre ces injustices. Voici ce qu'il vous faut savoir et ce que vous pouvez faire pour que nous puissions nous lever (*Kumi !*) ensemble (voir fichier joint).

**Prochaine Réunion : Vendredi 4 décembre 2020 à 10h à la Maison Paroissiale**

Amicalement,  
Madelaine Chauché